

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le document du CBCB intitulé *Banques d'importance systémique mondiale : méthodologie d'évaluation et exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes*, daté du 3 juillet 2013, décrit la méthode d'évaluation annuelle et les 12 indicateurs utilisés pour évaluer les banques mondiales d'importance systémique (BISM). Le document fournit également les exigences de communication publique annuelles qui s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

En mars 2014, le BSIF a publié un préavis à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada. Les banques fédérales, y compris la CIBC, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont un ratio de levier supérieur à l'équivalent de 200 G€ à la fin de l'exercice sont tenues annuellement de divulguer au moins les 12 indicateurs (en valeurs libellées en dollars canadiens). Les indicateurs sont calculés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les 12 indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM :

En milliers de dollars, au 31 octobre		2018	2017
Section	Indicateurs		
A. Activité transfrontière	1. Créances transfrontières	145 485 768 \$	137 871 916 \$
	2. Passifs transfrontières	160 065 248	153 246 382
B. Taille	3. Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III ¹	662 076 733 \$	618 042 651 \$
C. Interdépendance	4. Actifs dans le système financier	52 754 580 \$	43 165 997 \$
	5. Passifs dans le système financier	28 761 881	28 897 735
	6. Titres en circulation	174 084 211	162 593 638
	7. Activité de paiement	15 732 399 282 \$	16 000 938 465 \$
D. Substituabilité / infrastructure financière	8. Actifs sous garde	1 852 891 000	1 745 867 000
	9. Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	45 495 312	45 422 235
	10. Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré	4 132 128 167 \$	3 406 493 172 \$
E. Complexité	11. Titres détenus à des fins de transaction et autres titres ²	34 062 984	39 413 622
	12. Actifs de niveau 3	1 340 931	2 394 486

1) Le calcul de cette mesure, tel qu'il est présenté dans le dispositif de Bâle aux fins de la présentation des indicateurs par les BISM, ne tient pas compte des ajustements réglementaires.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, les titres détenus à des fins de transaction représentent les titres obligatoirement évalués et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres titres représentent les titres de créance et les titres de participation évalués et désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, conformément à l'IFRS 9. Avant le 1^{er} novembre 2017, les titres détenus à des fins de négociation représentaient les titres détenus à des fins de transaction et les titres désignés à la juste valeur et les autres titres représentaient les titres disponibles à la vente, conformément à l'IAS 39.

Modifications apportées aux mesures des BISM

Les modifications apportées aux mesures par rapport à celles de 2017 ont surtout trait aux changements courants dans les activités et aux variations des taux de change.

A. Activité transfrontière

L'objectif de cette section est de déterminer l'empreinte mondiale d'une banque (c.-à-d., l'importance des activités d'une banque en dehors de sa juridiction d'origine). Le concept qui sous-tend cette section est que les conséquences internationales des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque varient en fonction de sa part de créances et de passifs transfrontières.

B. Taille

La taille est une mesure clé de l'importance étant donné que les difficultés financières ou la défaillance d'une banque sont plus susceptibles de nuire à l'économie mondiale ou aux marchés financiers si les activités de la banque représentent une large part de l'activité mondiale.

C. Interdépendance

Les difficultés financières d'un établissement peuvent fortement accroître la probabilité de difficultés d'autres établissements en raison du réseau d'obligations contractuelles dans lequel ils évoluent. L'impact systémique d'une banque devrait être positivement corrélé avec son interdépendance vis-à-vis des autres établissements financiers.

D. Substituabilité / infrastructure financière

L'objectif de cette section est de déterminer le rôle de la banque en tant que pourvoyeur d'infrastructures financières. Le concept qui sous-tend cette section est que plus la banque a un rôle important dans une ligne de métier donnée ou comme prestataire de services dans l'infrastructure financière sous-jacente (systèmes de paiement par exemple), plus les perturbations résultant de sa défaillance seront grandes en termes d'insuffisance des services (y compris le coût que représentera, pour les clients de la banque défaillante, la recherche d'un service identique auprès d'un autre établissement) et de réduction de la liquidité des marchés et de l'infrastructure.

E. Complexité

L'impact systémique des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque est, en toute logique, corrélé positivement à sa complexité d'ensemble, à savoir sa complexité commerciale, structurelle et opérationnelle. Plus une banque est complexe, plus les coûts et délais nécessaires à la résolution de sa défaillance seront importants.

Révisions futures aux exigences de communication publique pour les BISM

En 2018, le CBCB a publié, à l'intention des banques d'importance systémique mondiale (BISM), un document portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*) à l'issue du premier examen du cadre d'évaluation pour les BISM. Les principaux éléments de ce cadre ont été conservés. Un indicateur du volume de transaction a été ajouté dans la catégorie relative à la substituabilité, faisant ainsi passer de 12 à 13 le nombre d'indicateurs utilisés. Le périmètre de consolidation du cadre d'évaluation pour les BISM comprendra désormais les filiales du domaine de l'assurance. La version modifiée de la méthode d'évaluation doit entrer en vigueur d'ici l'évaluation des BISM de 2021. Le cadre continuera d'être examiné tous les trois ans, et la conclusion du prochain examen est prévue d'ici 2021.